Les facteurs encourageant le terrorisme et favorisant le recrutement de terroristes

2006/2092(INI) - 19/02/2008

Le Parlement européen **a rejeté par 241 voix pour, 332 contre et 87 abstentions** une résolution sur les facteurs encourageant le terrorisme et favorisant le recrutement de terroristes.

En rejetant l'approche préconisée par le rapport d'initiative de M. Gérard **DEPREZ** (PPE-DE, BE), la Plénière s'est ainsi faite l'écho du manque de consensus constaté entre les principaux groupes politiques du Parlement et a repoussé la liste de recommandations au Conseil proposées par sa commission au fond pour lutter contre la radicalisation violente, améliorer l'intégration sociale des citoyens au sein de l'Union européenne et empêcher que des citoyens ne deviennent des terroristes (se reporter au résumé du 18/12 /2007).

Le rapport d'initiative, largement amendé avant d'être rejeté, demandait aux États membres de l'UE d' envisager de renforcer la définition des infractions terroristes et des peines applicables de manière à y inclure "l'éloge du terrorisme", tout en respectant pleinement la liberté d'expression.

Le Parlement avait également précisé, dans plusieurs paragraphes approuvés avant le vote final, la nécessité de développer davantage des mesures préventives fondées sur l'accroissement de la confiance envers la société et envers la politique et les structures démocratiques ainsi que sur la prévention de l'isolement social. Il préconisait en outre un dialogue accru avec les différentes civilisations, religions et minorités sur la base du concept de l'ONU de l'Alliance des civilisations.

Á noter enfin que l'ancien rapporteur, M. Jaime **MAYOR OREJA** (PPE-DE, ES), avait déjà demandé en commission des Libertés civiles, de la Justice et des Affaires intérieures du Parlement, que son nom soit retiré du rapport.